

ABONNEMENT

Saumur
Un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7
Poste
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans résiliation dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 JANVIER

IL EST ÉLU

Voilà Boulanger élu ! C'était prévu ; et, pour notre part, nous n'en avons jamais douté, sachant dans quel discrédit est tombé le régime des Ferry et des Floquet ; sachant qu'à Paris, aussi bien qu'en province, le pays n'a pas de plus grand souci que de se débarrasser du système actuel de gouvernement.

Ce mouvement contre le régime et le personnel républicains, c'est la Monarchie qui devait en profiter ; il suffisait d'en prendre la direction, et, pour cela, dans ce pays de franchise et de netteté, de s'affirmer et d'agir.

On l'a laissé dévier ; on subit, aujourd'hui, les conséquences de la faute commise.

La République actuelle, avec son personnel, est écrasée et hâfonée ; et, s'il n'y avait que le spectacle de leur colère, nous aurions que nous éprouvons une indicible satisfaction à voir ces misérables coteries chassées aussi pitoyablement du pouvoir.

Pour eux, jadis, le nombre brutal créait le droit ; ayant la force, ils se croyaient tout permis ; ce nombre se retournant contre eux, voici ce qu'écrivait la République française :

« Nous avons professé, aux jours heureux, la doctrine que la République est au-dessus du suffrage universel affolé ou trompé. On nous fera l'honneur de croire que nous ne sacrifierons pas cette doctrine à M. Boulanger, aujourd'hui moins que jamais.

« Le suffrage universel est souverain ?... Oui, en ce sens que tout émane de lui, les pouvoirs publics, les lois et la direction de l'Etat. Mais le suffrage universel ne peut exercer cette souveraineté que selon les lois et les formes légales que lui-même a édifiées et prescrites. La volonté du peuple, si elle prétend

aller contre la loi, est la fantaisie d'un pacha ivre ; la mission du magistrat républicain est de la briser. »

La Justice ne peut se contenir et flétrit le vote de Paris.

Le Siècle et le Rappel poussent des clameurs lamentables.

La Lanterne, qui connaît son Boulanger pour l'avoir pratiqué, voit l'avenir très compromis et dit :

« Désormais, la période des agitations et des troubles est commencée. La tranquillité du lendemain n'existe plus ; l'ère des aventures est rouverte. »

La Presse, organe officiel du général, déclare que cette élection est le salut.

Le XIXe Siècle fait un appel au sang-froid des républicains.

L'Intransigeant est railleur.

LA SITUATION

L'affolement du parti républicain a pris de telles proportions qu'on s'est arrêté d'un commun accord à ne pas donner suite aux menaces proférées ab irato au lendemain de la défaite. Il est curieux d'entendre un ministre républicain expliquer quelles mesures il comptait prendre contre les manifestations du suffrage universel. Au conseil des ministres, tenu hier matin, à l'Elysée, on a donc résolu tout simplement d'ajourner à jeudi toute explication. A l'occasion de l'interpellation de M. de Jouvencel, le président du conseil exposera à la Chambre la politique que compte suivre le gouvernement, les mesures qu'il est résolu à employer et contre les « menées plébiscitaires » et pour faire « respecter les pouvoirs publics », suivant l'expression du député de Seine-et-Oise qui fait avec une si bonne grâce le jeu de Floquet.

Les trois groupes de la gauche se sont réunis séparément pour délibérer sur la situation que leur a faite l'élection du 27 janvier.

La gauche radicale, qui est le groupe de M. Floquet, s'est bornée à voter un ordre du jour de confiance au cabinet. Cela se comprend. Elle tient l'assiette au beurre du pouvoir, et veut la garder.

L'union des gauches a adopté un vœu invitant le gouvernement à déposer le projet de loi tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement, avant la discussion de l'interpellation de M. de Jouvencel sur les mesures que le cabinet compte prendre pour faire respecter les pouvoirs publics.

Enfin, l'extrême gauche a adopté la substitution du scrutin d'arrondissement au scrutin de liste.

Malgré l'ajournement à jeudi de l'interpellation de Jouvencel, on persiste à croire que la situation actuelle ne peut se prolonger. Le refus des bureaux des gauches d'accepter la proposition de réunion plénière de M. Floquet est considéré comme un indice d'hostilité contre le cabinet.

Dans la soirée, des conférences ont eu lieu entre divers membres de la majorité. Il a été convenu que, si M. Floquet déposait son projet réprimant les menées plébiscitaires et réclamait l'urgence en l'interprétant comme une marque de confiance, le vote de l'urgence serait soumis à des conditions formelles de remaniements ministériels.

Beaucoup de députés opportunistes et radicaux voudraient aussi l'engagement ferme de ne pas dissoudre la Chambre.

Plusieurs combinaisons étaient mises en avant pour le cas où le cabinet démissionnerait.

On parlait d'un ministère Constans qui pourrait négocier un rapprochement avec le général Boulanger.

Il était question d'un ministère Méline-Léon-Renault qui serait un cabinet destiné à continuer la lutte.

On désignait enfin M. de Freycinet comme susceptible de former un cabinet qui, en réalité, serait un replâtrage du cabinet actuel.

Bref, la majorité républicaine de la Chambre et le cabinet se posent mutuellement des conditions. On négocie avec ardeur sur le point de savoir qui aura le pouvoir, fera les prochaines élections, surprendra le pays, dévalisera le suffrage universel et prendra contre la France des mesures de rigueur.

Les républicains constatent chaque jour que le boulangisme est le résultat de leurs fautes, de leurs scandales, de leurs persécutions ; et, pour en triompher, que proposent-ils ? D'aggraver encore la détestable politique qui a soulevé l'opinion contre eux ! Ces gens-là sont incorrigibles et incurables.

L'IMPRESSION A L'ÉTRANGER

LA PRESSE ANGLAISE
Londres, 28 janvier.

Tous les journaux anglais commentent l'élection du général Boulanger.

Le Times, après avoir constaté les aptitudes que l'on peut discerner dans le général, se déclare incapable de voir ce que le peuple qui l'a élu peut espérer de lui.

Ce journal ne croit pas au succès des efforts tentés désormais pour arrêter la marche ascendante du général Boulanger. Il estime que son retour au ministère de la guerre serait un nouveau pas vers ce qui paraît devoir être l'inévitable conclusion du présent chapitre de l'histoire de France.

Le Standard estime que l'élection du 27 est un grave et surprenant événement qui, pour de nombreuses personnes, sonnera le glas de la République.

32 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

L'accent de M. de Kerkove était presque bref. Le major le suivit dans le couloir, et M. de Kerkove reprit le chemin de la grande pièce où Cornélie avait eu un solennel entretien avec son fiancé.

Un soldat debout attendait dans l'embrasure d'une croisée.

— J'étais loin de m'attendre à l'ordre que je reçois, dit le commandant. On me mande de La Haye d'avoir à m'occuper, au reçu de cette missive, d'une affaire de recrutement à Hunsen... Sur ce point le prince de Nassau ne plaisante jamais... Retarder mon départ jusqu'à demain pourrait indiquer, sinon un manquement au respect et à la volonté de Maurice de Nassau, du moins une grande négligence. Je viens donc de commander une barque.

— Vous quittez Lovestein ce soir ?

— A l'instant même.

— La nuit est sombre, vous pouvez courir des dangers.

— Nous en avons traversé plus d'un.

— Attendez jusqu'au jour.

— C'est impossible.

— Mais abandonner la citadelle, en confier les clefs...

— Je sais en quelles mains je les remets.

— Ne redoutez-vous pas...

— Un seul prisonnier est de marque ici... Hoogenburt, désespéré par la mort de sa femme, ne survivra point sans doute à son désespoir... Hugo Grotius seul... Je ne dis point qu'il songe à s'évader, mais ses amis de Gorcum sont nombreux et puissants...

— Et s'il s'évadait ! demanda Jean d'une voix tremblante.

— Je paierais son évasion de ma tête.

— Vous !

— Sois certain que je n'aurais nulle grâce à attendre du stathouder.

M. de Mombas s'appuya contre la table, et demeura un instant immobile, la tête baissée, s'abîmait dans le sentiment d'une anxiété profonde.

— Major ! reprit M. de Kerkove, voici les clefs de la citadelle... c'est-à-dire mon honneur et ma vie... Je compte sur toi.

— Comptez sur moi ! répondit Mombas.

Le commandant s'enveloppa de son manteau, puis il fit signe au soldat de le suivre.

— Au revoir, major.

— Adieu ! répondit celui-ci.

Au moment où le commandant allait disparaître dans les ombres du couloir, le jeune homme appela d'une voix brève :

— Holà ! sergent.

Un vieux soldat se rapprocha d'un pas cadencé !

— Que vas-tu ordonner ? demanda M. de Kerkove.

— Je crains que tous les postes ne soient point gardés d'une façon suffisante... Que deux sentinelles se rendent à la tour du Nord, mousquet à l'épaule, mèche allumée... Si un canot rase de trop près les murailles, un avertissement suivi d'un coup de feu... N'arrêtez personne, sergent ! Respectez la vie et la liberté des pêcheurs de la Meuse... Allez !

— Tu as raison, Mombas ; où avais-je l'esprit d'oublier la surveillance de la tour du Nord ?... Tu penses à tout.

— Le devoir, Jean de Mombas, le devoir...

Jean répéta ce mot d'une voix sourde, comme s'il lui en coûtait un déchirement ; et lorsque le commandant eut disparu, il plongea

son front dans ses mains.

— Perdue ! fit-il, elle est perdue pour moi !

Il ne se dissimulait point les conséquences de l'acte qu'il venait d'accomplir. Mais sa conscience venait de parler plus haut encore que sa tendresse.

Jean se trouvait de nouveau seul dans la vaste salle. Une lampe placée sur un meuble y répandait une clarté avare. Dans sa tête se pressaient des pensées si tumultueuses et si diverses qu'il ne parvenait plus à les suivre. Comment l'action qu'il venait d'accomplir serait-elle interprétée ? Que dirait Cornélie ? Son cœur serait cruellement déçu, si elle le repoussait sans retour...

Il tenta de se rassurer. Cornélie comprendrait les raisons qu'il ferait valoir. Une autre occasion se présenterait. Ce qu'il avait cru pouvoir tolérer durant une heure, il le permettrait plus tard. Mais aux rapides instants durant lesquels revenait la confiance, succédait un découragement profond. Les coudes appuyés sur la table et le front dans ses mains, il demeura si profondément accablé qu'il semblait avoir perdu le sentiment de l'existence.

Pendant ce temps, Cornélie s'abandonnait

Le *Standard* se demande à nouveau si le général Boulanger, en arrivant au pouvoir, sera à la hauteur de la formidable responsabilité qui va lui incomber, car si rien ne l'arrête dans l'ascension vers le but auquel il aspire, il aura à gouverner la France et à faire face à l'Allemagne.

Ce journal conclut en redemandant si la ville de Paris, à laquelle on doit la guerre de 1870, ne va pas être encore pour la France la cause de nouveaux désastres.

LA PRESSE BELGE

Bruxelles, 28 janvier.

L'*Etoile belge* dit, au sujet de l'élection du général Boulanger, qu'il y aurait de la présomption à vouloir tirer, dès à présent, les conséquences de la bataille perdue par la République gouvernementale.

L'*Etoile* est d'avis que ces conséquences peuvent être incalculables. Ce journal reproche à M. Floquet d'avoir, avec trop d'audace, joué le sort du régime actuel sur une carte électorale.

La *Réforme* dit qu'il y a lieu d'appréhender que l'élection ne mette le comble à l'affolement parlementaire et ne fasse surgir un cabinet Ferry, qui n'aurait pour tout programme que de mettre la main au collet du général Boulanger.

Ce serait la dernière faute; espérons qu'elle ne sera pas commise.

L'*Indépendance belge* regrette le résultat de l'élection.

LA PRESSE ITALIENNE

Rome, 28 janvier.

Le *Popolo romano* dit que la victoire du général Boulanger est un symptôme dont on doit tenir un compte sérieux, étant donnée la situation intérieure de la France et surtout si on ne perd pas de vue que le général Boulanger a réuni, dans ses diverses élections, plus d'un million de suffrages.

MONSIEUR MORTIER

M<sup>r</sup> Mortier, évêque de Digne, est mort dans la nuit de samedi à dimanche, à deux heures, presque subitement, d'une hypertrophie du cœur.

M<sup>r</sup> Mortier était évêque de Digne depuis moins de deux ans.

Le coup foudroyant qui va désoler le diocèse de Digne n'aura pas un retentissement moins douloureux dans le Nord, où M<sup>r</sup> Mortier s'était fait connaître et aimer par ses vertus sacerdotales qui l'avaient plus tard désigné pour l'épiscopat.

Né à Bavai (Nord), le 5 août 1825, M<sup>r</sup> Mortier était vicaire général de Cambrai quand il fut nommé à l'évêché de Digne en 1887. Il n'a occupé son siège que pendant dix-huit mois.

avec ardeur à ses prochaines espérances.

Quand elle avait abordé Jean de Mombas, le cœur étreint par l'angoisse, elle ne croyait qu'à demi au salut paternel. Un refus de son fiancé eût réduit à néant tant de précautions prises. D'un mot, il sauvait son père et assurait leur félicité mutuelle. Jamais Jean de Mombas ne fut devenu son mari s'il eût refusé de devenir son complice. Aussi, quand elle eut vaincu ses dernières hésitations, quand il eut juré d'oublier ses confidences et ses projets, se sentit-elle le cœur envahi par une joie triomphante. Non seulement son père serait sauvé, mais Jean de Mombas deviendrait son époux ! Son héroïque amour, car elle comprenait la grandeur du sacrifice, obtiendrait une magnifique récompense. Une seule heure allait rendre à la fois à Cornélie un père et un fiancé !

Elle se répétait cela en traversant les grands couloirs à l'extrémité desquels se trouvait la chambre d'Hugo Grotius.

Cornélie n'avait point reçu, comme sa mère, l'autorisation d'habiter la forteresse; mais M. de Kerkove fermait les yeux sur mille bontés de Christil. Chez celle-ci, l'appartement de Cornélie était toujours prêt. Aucune défense

LES JOURNALISTES FRANÇAIS A BERLIN

Le correspondant du *Figaro* à Berlin, M. Saint-Mesmin, a été arrêté vendredi matin, dans la gare de la Friedrichstrasse, au moment où il achetait un journal.

Un agent en bourgeois a appréhendé notre confrère et l'a conduit à la direction de la police où il a été interrogé par M. de Ransch, directeur des affaires politiques, puis relâché.

Décidément la presse française n'a guère sujet de se louer de l'hospitalité allemande.

### LE COMBAT DE CHO-MOI

Vendredi dernier, le ministre communiquait la dépêche suivante du Tonkin :

Combat de Cho-Moi

« 4 officier tué, 12 soldats tués »

Or, une nouvelle dépêche avait donné sur ce même combat les renseignements suivants :

« 7 officiers blessés, dont 2 grièvement, 53 soldats blessés. »

Les effectifs employés dans ce combat étaient composés de 1/4 d'Européens et de 3/4 d'indigènes.

La dépêche cachée par le gouvernement et que nous donnons plus haut ne concerne que les troupes européennes.

Quelles sont les pertes éprouvées par les troupes indigènes? Nous l'ignorons, mais comment expliquer le langage tenu hier matin par l'amiral Krantz au conseil des ministres?

M. Cunéo d'Ornano va immédiatement poser une question.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE VOLONTARIAT D'UN AN

A la suite des demandes adressées au ministère de la guerre, relativement au volontariat d'un an en 1889, le ministre a fait communiquer aux intéressés la réponse suivante :

« Il est probable que la loi du volontariat d'un an sera encore appliquée en 1889, mais il ne faut pas perdre de vue que la nouvelle loi militaire actuellement en discussion prévoit la suppression du volontariat. Les examens de cette année seront donc probablement les derniers. »

LA CLASSE 1886

M. de Freycinet a décidé le renvoi, après les manœuvres, de 5,000 hommes de la classe 1886. Les congés seront accordés sans distinction de corps et en suivant l'ordre des numéros les plus élevés de chaque contingent cantonal.

n'ayant été signifiée à M<sup>me</sup> de Kerkove de recevoir la jeune fille, elle en concluait que ce qui n'est point interdit demeure toléré. Pourtant Cornélie n'abusait point de cette bonne grâce, et, ce soir-là, en raison même de ses projets, elle prévint Christil qu'en dépit de l'heure avancée, elle rentrerait à Gorcum. Nul ne pouvait être inquiet des dangers de la traversée du fleuve, le dévouement du harponneur rassurait ses amis.

Au moment où Cornélie entra dans la cellule du prisonnier, Hugo et Marie, la main dans la main, se tenaient debout près de la fenêtre.

Le flot battait la muraille, avec un mouvement lent et régulier; une barque, dont les rames avaient été entourées de morceaux de linge, se rangeait sans bruit sous la croisée.

— Jacob ! dit Marie d'une voix tremblante.

— Nous tentons Dieu, répliqua Hugo.

— Ne rien essayer serait une preuve de défiance en sa bonté.

— Tu l'as voulu, j'ai cédé, Marie. Que refuser à un dévouement comme le tien? Ai-je le droit de te condamner à la vie que tu mènes? Est-il digne de toi d'être en quelque sorte la juive errante de la Meuse, et de vivre tantôt

Cette mesure tardive équivalait au rétablissement de la seconde portion du contingent, dont la classe 1886 avait été illégalement privée.

LE ROI D'YS A SAUMUR

C'est ce soir mercredi qu'a lieu la représentation du *Roi d'Ys*, de M. Lalo.

Nous avons donné, la semaine dernière, l'analyse de cette œuvre importante.

D'après nos confrères d'Angers, le *Roi d'Ys* est supérieurement joué et chanté par M<sup>lle</sup> Duvivier et les artistes de M. Justin Née.

Le dernier numéro du *Patriote* fait ainsi qu'il suit ses adieux à l'interprète principale :

« Le *Roi d'Ys* a terminé sur notre théâtre sa longue et très brillante carrière. Dimanche soir, la dernière représentation a eu lieu, et M<sup>lle</sup> Duvivier a quitté notre scène : elle gardera, je l'espère, un bon souvenir de l'accueil qui lui a été fait parmi nous; et, de notre côté, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, qu'elle nous laissera l'impression de l'artiste la plus sincère et la plus puissamment tragique que nous ayons entendue depuis longtemps. »

LES TRIBUNAUX MARITIMES

Le ressort des conseils de guerre et des tribunaux maritimes de chaque arrondissement maritime s'étend sur le territoire de la République, ainsi qu'il est dit au tableau ci-après :

3<sup>e</sup> circonscription, chef-lieu : Lorient. — Cher; Indre; Indre-et-Loire; Loire-Inférieure; Loiret; Loir-et-Cher; Maine-et-Loire; Morbihan; Nièvre; Vendée; Yonne.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La dernière séance du Conseil départemental a été assez curieuse, nous dit le *Journal de Maine-et-Loire*. Nous nous reprocherions de ne pas faire connaître à nos lecteurs les faits qui nous ont été rapportés et de ne pas les mettre au courant de l'état d'esprit que ces faits révèlent.

Un instituteur du Saumurois, obligé de comparaître en justice pour remplacer sa femme malade, qu'un procès appelait devant le juge de paix, s'était vu dans la nécessité de ne pas faire sa classe, le lendemain de Noël, croyons-nous, jour où il devait venir peu d'élèves. Seulement, il avait pris la précaution d'avertir son inspecteur, le citoyen Landais, du cas de force majeure où il se trouvait. Il avait ainsi rempli son devoir professionnel.

L'inspecteur, qui paraît toujours persuadé que les excès de zèle sont les meilleurs titres à l'avancement, n'en jugea pas ainsi. Profitant de la communication de son subordonné, il s'empressa de dresser contre celui-ci un rapport fulminant qui concluait à la peine de la censure avec insertion au procès-verbal. On

Gorcum, tantôt à Lœvestein?... D'ailleurs, tu as parlé des enfants. Une direction forte manque à mes fils autant que le bonheur à ma fille. Pour eux, pour toi, plus que pour moi-même, je reconquerrai ma liberté.

Cornélie les rejoignit en ce moment.

— Jean de Mombas n'a point trompé mon attente, dit-elle. Il sait tout, et nous laissera libres d'agir. Il m'aime assez pour me comprendre.

La jeune fille se jeta dans les bras de sa mère, s'inclina sous la bénédiction de Grotius, puis, ouvrant la croisée avec précaution, elle descendit une corde qui fut bientôt saisie par Jacob, tirée, ensuite remontée. Cette fois elle soutenait une échelle de cordes.

— Gagnons la terrasse, dit Cornélie, la sentinelle n'occupe point son poste cette nuit.

Bientôt le ciel, qui était presque noir, s'éclaircit d'une façon soudaine. Des étoiles brillantes se reflétaient dans le fleuve, éclairant la barque au milieu de laquelle Jacob se tenait debout.

(A suivre.)

sait que dans l'échelle des peines universitaires la censure avec inscription précède immédiatement la révocation. Le procédé n'était ni juste, ni délicat, mais il était sévère.

A raison de son auteur, l'autorité supérieure aurait bien fait d'y regarder à deux fois; cependant, M. le préfet ne craignit pas de proposer au Conseil l'adoption des conclusions du rapport.

Tête de MM. les conseillers !

Un délégué fit observer que l'instituteur n'ayant pas commis de faute ne méritait aucune punition. Un autre délégué fit observer que, s'il y avait matière à blâme, c'était à l'inspecteur et non à l'instituteur qu'il fallait infliger, et ce sentiment paraissait partagé par la majorité de ses collègues.

Devant ces démonstrations significatives, le préfet comprit un peu tard que son inspecteur lui avait fait commettre une maladresse et il se replia en bon ordre, déclarant que si le conseil ne tenait pas à donner tort à l'instituteur, il n'y tenait pas lui-même davantage. L'affaire fut rayée du rôle et le citoyen inspecteur en fut pour ses frais du procès-verbal. Cela le corrigera-t-il? Espérons-le.

Quelque temps après, la discussion du conseil porta sur la fixation de l'époque et de la durée des vacances de Pâques dans les écoles primaires. Il appartient au préfet de déterminer l'époque et au conseil de fixer la durée. Sur le premier point, le préfet use de son droit; on fut moins d'accord sur le second. Le préfet estimait que les vacances sont toujours assez longues pour des instituteurs qui, disait-il, n'ont jamais rien à faire. Ici encore, un délégué dut intervenir pour rectifier les idées de son Autocratie départementale. Il fit observer que l'instituteur est pris par son service depuis sept heures du matin, heure à laquelle il faut préparer l'ouverture des classes, jusqu'à six heures du soir, heure de leur clôture, sauf, bien entendu, le temps de dîner. Le délégué ajouta que, la classe terminée, l'instituteur avait encore les devoirs de la journée à corriger, la leçon du lendemain à préparer, les renseignements administratifs ou autres à fournir à la Préfecture, soit environ deux heures et demie à trois heures d'ouvrage; que, dans ces conditions, on ne pouvait pas dire que les instituteurs étaient des paresseux.

Savez-vous ce que M. le préfet a répondu à cette observation topique? — Ah! je ne savais pas tout cela! — Et voilà les connaissances approfondies que nos administrateurs d'aujourd'hui ont des hommes et des choses!

Il faudrait cependant que M. le préfet, qui paraît avoir pour monomanie d'accuser les autres de paresse, comme il l'a prouvé lors de la réception des cultivateurs de chanvre de la vallée, et au 1<sup>er</sup> janvier dans l'habile philippique qu'il a publiquement adressée aux fonctionnaires de l'Académie et du lycée, se convainquit une bonne fois qu'il n'est pas le seul à travailler dans la République; il ferait même bien d'essayer de prouver à ses administrés qu'il a lui-même travaillé assez pour connaître les différentes branches de son service. Jusqu'à ce que cette preuve soit faite, nous nous permettrons de ne pas plus admirer la science que l'équité de nos administrateurs républicains.

ANGERS. — *Mise en liberté du facteur Guiochet.* — Ainsi que nous l'avions présumé, le facteur Guiochet a été remis en liberté provisoire.

Cette mesure paraît indiquer que sa culpabilité n'a point été établie et que les poursuites commencées contre ce vieux serviteur, très estimé de ses chefs et de ses collègues, seront abandonnées.

Nous l'espérons pour ce père de famille qui compte aujourd'hui vingt-neuf ans de bons et loyaux services. (Ralliement.)

Une mauvaise opération. — Il y a quelques jours, dit le même journal, X... ayant acheté deux barriques de vin blanc à Z... de Sainte-Gemmes, résolut de les entrer en ville pendant la nuit, sans en payer les droits. Mais

bientôt, poursuivi par un employé de l'octroi, X... abandonna charrette, cheval et vin blanc, et fut du coup demander à transiger. Il en a été quitte pour une somme de 358 francs, sans compter l'attelage et le vin, devenus la propriété de la régie.

#### LE CRIME DE NOIZAY

L'importante nouvelle suivante est arrivée de Nantes :

« La gendarmerie vient de signaler comme ayant passé à Saint-Nazaire un individu fortement soupçonné d'être l'auteur du double assassinat et de l'incendie de la maison de l'adjoint au maire de Noizay (Indre-et-Loire).

« Cet individu, qui est formellement reconnu par la photographie communiquée à ceux qui l'ont vu à Saint-Nazaire, s'est embarqué le 21 janvier sur le paquebot *Saint-Germain*, à destination de la Vera-Cruz, sous le nom de Giuseppe Paridica. Son nom véritable serait Joseph Bordero, sujet italien. »

Nous pouvons compléter ces renseignements qui nous paraissent reposer sur des données sérieuses.

Ce *Cordero* et non *Bordero* a été signalé dès le début, comme pouvant bien être l'auteur principal du crime.

Il avait des relations constantes avec la femme Benoit. Le soir de l'arrestation de celle-ci, *Cordero* fut aperçu rôdant du côté de la rue Chalmel.

Il disparut depuis cette époque, et l'on perdit sa trace.

Cependant les recherches continuaient, dans toute la France, sur commission rogatoire délivrée par M. le juge d'instruction de Tours.

La nouvelle ci-dessus nous donne l'espoir que bientôt *Cordero* tombera entre les mains de la justice.

Des dépêches ont été envoyées dans tous les ports où le paquebot *Saint-Germain* fera escale.

Nous aurons, sans doute, prochainement, un dénouement à la longue instruction qui se poursuit sans relâche, sur l'odieux forfait de Noizay.

Notons, en passant, que le vol commis au domicile des époux Choissard a dû être important, puisqu'il a pu fournir à l'un des auteurs présumés les moyens d'entreprendre un voyage aussi long que celui de la Vera-Cruz.

#### L'INSTRUCTION A OULTRANCE

Maintes fois on a soutenu que l'instruction poussée trop loin, à l'extrême, était un mal pour le peuple. L'attirait dans des voies où il mourrait de faim en attendant des emplois qui n'arrivaient jamais, était un véritable piège, le plus dangereux des traquenards.

Dans cet ordre d'idées, il convient de signaler un discours de M. Richaud, gouverneur général de l'Indo-Chine, à l'ouverture du Conseil colonial de la Cochinchine.

On y lit notamment ceci : « Si l'instruction est un des plus puissants moyens de civilisation, c'est aussi une arme terriblement dangereuse entre les mains de ceux qui la reçoivent quand elle ne répond pas à leurs besoins.

» En voyant passer, dans les rues de notre ville, les longues files d'élèves de nos grandes écoles, ne vous êtes-vous jamais demandé avec inquiétude ce que devenaient ces jeunes gens à leur sortie ? Quelques-uns sont diplômés et placés : c'est le petit nombre ; et d'autres le chiffre des places dont nous disposons diminuera graduellement. Que deviennent les autres ? Ils n'ont jamais eu d'autres ambitions que d'être fonctionnaires, rien autre ne les tente ; toute autre profession leur paraît au-dessous d'eux ; ils forment à la longue une catégorie de déclassés qui constituera, si nous n'y prenons garde, un danger politique et un danger social ! »

Pour se donner une raison d'être, pour grossir sa clientèle, la République a surexcité

les appétits, s'est vantée d'être en état de les satisfaire.

Loin d'engager les jeunes générations à vivre de la profession paternelle, à se consacrer aux travaux au milieu desquels elles avaient été élevées, elle les a poussées à s'accumuler dans les grands centres, à la porte des administrations, devant les barrières presque toujours infranchissables des professions dites libérales.

Une fois là, elle s'est trouvée impuissante à les caser, n'a pu leur servir que des assurances toujours décevantes, que les engager à attendre un lendemain qui ne se lève jamais.

Et les malheureux s'étiolent, dépérissent, s'exaspèrent, rongés par les privations les plus dures, par la plus terrible des misères, la misère des villes, la misère en paletot.

La République leur avait promis de la brioche, et ils sont sans pain.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 janvier 1889.

Le marché des rentes et valeurs est très soutenu. Seules les valeurs minières continuent à baisser. On cote 82.87 sur le 3 0/0 et 104.75 sur le 4 1/2 0/0.

L'action du Crédit foncier remonte vivement à 4.343. Les obligations foncières et communales ont donné lieu à d'actives négociations. Le Bon à lots varie de 103 à 107. Le Bon algérien n'est pas à son prix à 96. Le Bon de la Presse cote 20.25. Avec ces valeurs, on participe à de grosses chances de lots.

La Société Générale montre de bonnes tendances et se dirige vers le pair.

La Banque d'Escompte, à 530, promet un large bénéfice aux acheteurs, en raison des résultats obtenus dans le cours de l'exercice.

Les Dépôts et Comptes courants se tiennent à 603.75. Les anciens actionnaires et obligataires de la Compagnie de Panama sont intéressés à user du droit de préférence qui leur est expressément réservé à la souscription et à l'attribution des 60,000 actions de la Société nouvelle pour l'achèvement et l'exploitation du canal. En s'associant à l'effort qui leur est demandé, ils sauvegardent à la fois leurs intérêts et assurent l'achèvement de l'entreprise qu'ils compromettraient à jamais en s'abstenant.

L'obligation foncière des Immeubles de France est demandée à 377. En dehors du capital et des réserves de la société, ce titre a pour garantie les maisons de rapport à Paris dont l'acquisition a lieu dans des conditions telles que le service des intérêts et de l'amortissement est largement assuré.

L'action Fusion des gaz est demandée à 235 fr. Le revenu de l'exercice pouvant être évalué à 15 fr., le placement ressort à 6 1/2 0/0, ce qui constitue un rendement exceptionnel. Quant aux renseignements sur la situation très brillante de l'entreprise, on n'a qu'à se reporter à l'étude publiée dans le dernier numéro du *Progrès financier*, organe de la Banque de l'Ouest.

UNE LETTRE REMARQUABLE. — Il n'y a pas que madame de Sevigné qui ait écrit des lettres remarquables. Celle qui suit, quoique d'une plume moins exercée, n'en offre pas moins un grand intérêt :

Monsieur Guyot, 19, rue Jacob, Paris.  
Je vous prie de m'envoyer un flacon de capsules Guyot blanches, portant votre nom. Etant attaqué d'un catarrhe ancien qui me donnait les plus grandes inquiétudes, j'ai pu constater leur supériorité ; car, après un premier flacon, j'ai ressenti beaucoup de mieux ; j'ai de l'appétit et avant d'en prendre je ne pouvais plus manger. Je vous prie de me l'envoyer le plus tôt possible. Ci-joint 2 fr. 50 en timbres. Recevez mes salutations empressées.  
R... à la Guélerière, La Flèche (Sarthe).

La plupart des maladies résultant des vices du sang, et son impureté, peuvent être facilement guéries par chaque personne qui se rend compte de son état en lisant la curieuse et intéressante brochure qu'envoie gratis et franco à tous ceux qui la lui demandent M. Vincent, pharmacien, à Grenoble (Isère).

#### Dernières Nouvelles

Une importante nouvelle circule. Le ministère se déclarerait prêt à fixer les élections générales au 31 mars, après avoir obtenu un vote de confiance, fait adopter le rétablissement du scrutin d'arrondissement et obtenu les douzièmes provisoires pour l'exercice 1890. La gauche radicale, saisie de ce projet, a voté à l'unanimité un ordre du jour de confiance

dans la politique du cabinet. L'extrême-gauche a délégué son bureau auprès du ministre de l'intérieur pour lui déclarer qu'elle n'approuverait pas d'autres mesures que les lois existantes pour la répression des « menées plébiscitaires » et qu'elle s'opposerait au projet d'une dissolution anticipée de la Chambre. Cette dissolution a été combattue vivement par M. Henry Maret. Bien entendu les députés de la Seine ont refusé de donner leur démission, malgré l'invite de leurs collègues Labordère, Tony Revillon et Sigismond Lacroix.

On raconte que M. Barbey, président de la gauche radicale au Sénat, aurait déclaré à M. Carnot, au nom des gauches sénatoriales, que si le ministère Floquet ne se retirait pas, le Sénat userait de ses droits constitutionnels pour manifester sa volonté. C'est gros de menaces. La situation se complique.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 27 Janvier 1889.

Versements de 180 déposants (27 nouveaux), 46,029 fr. 55.

Remboursements, 45,244 fr. 97.

La Caisse paie 3 fr.75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

MERCREDI 30 Janvier 1889,

Avec le concours de

**M. DUVIVIER**

de l'Opéra

L'immense succès du théâtre d'Angers

#### LE ROI D'YS

Opéra en 4 actes et 5 tableaux, poème de M. Ed. BLAU, musique de M. E. LALO.

M<sup>me</sup> DUVIVIER jouera le rôle de Margared.

#### DISTRIBUTION

Margared.....	M <sup>me</sup> Duvivier.
Rozenn.....	Levasseur.
Mylio.....	MM. Verlet.
Karnac.....	Romicu.
Le Roi.....	Larrivé.
Saint-Coréatin.....	Garnier.
Jabel.....	Fréville.

Décor nouveaux et costumes neufs. — Mise en scène de M. SABIN, régisseur général.

Prix des places pour cette représentation :

Fauteuils d'orchestre, de balcon, loges, 5 fr. — Loge de MM. les officiers, 3 fr. — Parquet, pourtour de deuxièmes loges, 3 fr. — Parquet militaire, 2 fr. — Parterre, 2 fr. — Parterre militaire, 1 fr. — Baignoires, 3 fr. 50. — Secondes, 1 fr. — Amphithéâtre, 50 cent.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

#### LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 26 janvier :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Au jour le jour : *Chansons !* par G. Lenôtre. — Nos gravures : Brancardiers de frontière ; le bal des Femmes de France et de l'armée territoriale ; une chasse royale en Suède ; M. Jurien de la Gravière ; Beaux-Arts : une *Sortie de classe*. — *La Porteuse de pain* ; au théâtre du *Chat-Noir* ; M. Robert Morier. — *Craig et Llymd Wrthaen*, nouvelle, par R. de Maricourt. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Monde financier. — Echecs, par S. Rosenthal. — Recréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Paris : le bal des « Femmes de France » et des « officiers de l'armée territoriale ». — La période électorale. — Les expériences de transport pour les blessés militaires. — Les soixante ans du roi de Suède et de Norvège. — L'amiral Jurien de la Gravière. — Beaux-arts : *Une sortie de classe*. — *La Porteuse de Pain*, à l'Ambigu. — *La Conquête de l'Algérie*, au « Chat-Noir ». — Sir Robert Morier, ambassadeur d'Angleterre. — Echecs, par S. Rosenthal. — Recréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

#### EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Succ<sup>r</sup>.

#### Baisse de prix

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes, 1 fr. »  
Hors ville, 90

Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes, 90 cent.  
Hors ville, 80

Défiant toute concurrence comme qualité.

Toute personne achetant pour 3 fr. de marchandises à l'Épicerie Centrale aura droit à un billet de tombola gratis.

1,000 numéros pour 3 gagnants :  
1° Une magicienne ; 2° Un vaisseau marchand ; 3° Un moulin tournant. Ces trois pièces sont à musique et jouent des airs différents.

#### Changements de saison

Les changements de saison sont les époques de l'année où l'on doit veiller le plus à sa santé. C'est le moment où les Humeurs sont en mouvement, où la Bile et les Glaires encombrant l'estomac et les intestins ; il en résulte un manque d'appétit, une faiblesse générale, courbature, fièvre, maux de tête, migraines, étourdissements ; on se trouve congestionné. Dans ce cas, nous ne pouvons mieux faire que de vous conseiller d'avoir recours aux PILULES GICQUEL, qu'il vous sera facile de vous procurer dans toutes les pharmacies, au prix de 1 fr. 50 la boîte.

#### Traitement des Affections de Poitrine.

*Sirope et Pâte Pectorale*

de **PIERRE LAMOUROUX**

ENTREPOT GÉNÉRAL: 45, rue Vauvilliers, PARIS

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

#### INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 108, RUE RICHELIEU, PARIS

#### COMPAGNIE UNIVERSELLE

pour l'achèvement et l'exploitation

DU CANAL INTEROCCÉANIQUE DE

#### PANAMA

Capital Social : 30,000,000 de fr.

CE CAPITAL POURRA ÊTRE PORTÉ À 60 MILLIONS DE FRANCS AU MAXIMUM

FONDATEUR : FERDINAND DE LESSEPS

#### ÉMISSION DE

60,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

On verse en souscrivant 125 fr.

Un intérêt de 5 0/0 sur les sommes versées sera servi aux Actions pendant la durée des travaux d'achèvement.

A partir de l'ouverture du canal à la navigation, les recettes serviront à payer la redevance due au Gouvernement des États-Unis de la Colombie, les frais d'exploitation, les arrérages des emprunts que la nouvelle Compagnie aura faits pour l'achèvement de l'entreprise, l'intérêt à 5 0/0 sur le capital actions.

Les recettes, ces prélèvements opérés, seront réparties, savoir :

80 0/0 à l'ancienne Compagnie du canal interocéanique,

20 0/0 à la Compagnie Nouvelle dont 16 0/0 aux actionnaires à titre de dividende et le surplus en conformité des attributions inscrites dans les statuts.

#### DROIT DE PRÉFÉRENCE

Les porteurs de parts de Fondateurs, d'Actions et d'Obligations de la Compagnie universelle du Canal interocéanique de Panama ont droit, par préférence à tous autres, à la souscription et à l'attribution des 60,000 actions émises.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE DÉJÀ À PRÉSENT

Elle sera close le Samedi 2 Février 1889

LES VERSEMENTS SONT REÇUS

Au Crédit d'un Compte spécial à la Souscription, ouvert au nom de M. FERDINAND DE LESSEPS, Fondateur de la Société.

A la Compagnie Universelle du Canal interocéanique.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez.

A la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat.

Et chez tous leurs correspondants.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

## VENTE

Sur conversion de saisie AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Au plus offrant et dernier enchérisseur, En un seul lot

AVEC FACULTÉ DE SUBDIVISION D'UN CORPS DE BÂTIMENT Avec Cour et Jardin

Situé au bourg des Cerqueux-sous-Passavant, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 17 FÉVRIER 1889, à midi, en la mairie des Cerqueux-sous-Passavant, et par le ministère de M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, prononçant la conversion en vente volontaire aux enchères publiques, de la saisie immobilière pratiquée suivant procès-verbal de DELMAS, huissier à Vihiers, du vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, visé conformément à la loi et dénoncé ;

Et à la requête de M. François Renault, propriétaire et régisseur, demeurant à Brigné, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), saisissant, ayant pour avoué M<sup>e</sup> André Popin, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8.

D'une part ; En présence ou eux dûment appelés de Mme Marie Hilaire, épouse de M. Prosper Floneau, boulanger et ce dernier, tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de la dame son épouse, demeurant ensemble aux Cerqueux-sous-Passavant (Maine-et-Loire), parties saisies, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Vincent LE RAY, avoué à Saumur ;

D'autre part ; Il sera procédé le dimanche dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, en la mairie des Cerqueux-sous-Passavant, et par le ministère de M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant, à la vente aux enchères publiques, sur conversion de saisie immobilière, en un seul lot, avec faculté de division de ce lot, des immeubles ci-après désignés, sur la mise à prix suivante fixée par le jugement sus-énoncé et daté.

### PROCÉDURE

Les immeubles ont été saisis à la requête de M. François Renault, propriétaire et régisseur, demeurant à Brigné (Maine-et-Loire), sur les époux Floneau-Hilaire, demeurant aux Cerqueux-sous-Passavant, par procès-verbal de DELMAS, huissier à Vihiers, du vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et visé conformément à la loi.

Ledit procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Floneau-Hilaire, suivant exploit du même huissier, du vingt-huit décembre 1888, enregistré et visé conformément à la loi.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, vol. 44, n<sup>o</sup> 28, et suivant jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, les poursuites de saisie immobilière commencées contre les époux Floneau-Hilaire, ont été converties en vente aux enchères publiques, conformément à l'article 743 du Code de procédure civile, tous les effets de ladite saisie expressément réservés.

### DÉSIGNATION ET MISE A PRIX

Des immeubles appartenant aux époux Floneau-Hilaire, des Cerqueux-sous-Passavant :

Au bourg des Cerqueux-sous-Passavant, un corps de bâtiments situé sur la route de Vihiers à Thouars, presqu'en face de l'église, divisé en deux locations ; l'une, occupée par les époux Rivière-Azard, boulangers,

est composée au rez-de-chaussée d'une chambre servant de boulangerie, d'une cuisine et d'un corridor entre ; de deux chambres au premier étage dont l'une à feu, grenier au-dessus, cour derrière dans laquelle se trouvent une écurie et un cellier avec fenil au-dessus, petits toits et lieux d'aisances ; l'autre, occupée par les époux Floneau-Hilaire, comprend : au rez-de-chaussée une chambre à feu, petite chambre froide derrière, grenier au-dessus, petite cour derrière dans laquelle se trouve une buanderie.

Cour derrière au nord-ouest, dans laquelle existent deux hangars, et un petit corps de bâtiments divisé en trois locations, dont deux composées chacune d'une petite chambre à feu avec grenier au-dessus, et la troisième de deux chambres dont l'une à feu avec grenier au-dessus ; jardin derrière, passage entre les constructions ci-dessus et la maison des époux Loitière-Routiau, conduisant de la route de Thouars à Vihiers à la cour et jardin ci-dessus.

Le tout forme un seul tenant joignant dans son ensemble au levant la route de Thouars à Vihiers, au nord époux Loitière-Routiau, au couchant veuve Robichon, Froger, Pilet, et encore Loitière-Routiau, au midi d'une contenance de six ares environ.

Le tout en un seul lot, sur la mise à prix de quatre mille cinq cents francs..... 4,500

Faculté est réservée au notaire commis de subdiviser l'immeuble ci-dessus en plusieurs lots suivant les besoins de la vente, en tenant compte de la mise à prix.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, f<sup>o</sup> c<sup>o</sup>. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALMISTRE.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, Et de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M<sup>e</sup> GAGNAGE.

## VENTE

Aux enchères publiques, Le MERCREDI 6 février 1889, à une heure, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE,

EN 2 LOTS

AVEC FACULTÉ DE RÉUNION

### D'UNE PROPRIÉTÉ

Sis à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n<sup>os</sup> 5 et 7.

PREMIER LOT

#### Maison d'Habitation

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n<sup>o</sup> 5. Mise à prix : 5,500 fr.

DEUXIÈME LOT

#### MAISON D'HABITATION

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n<sup>o</sup> 7. Mise à prix : 9,000 fr.

Total des mises à prix : 14,500 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué, 8, rue Cendrière ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, dépositaire et rédacteur du cahier des charges. (80)

### MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35. Les réparations seront faites. S'adresser à M. BOUTIN, bouclier.

## Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

### AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A l'amiable

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs

### LA FERME

#### DU VERGER - SOREAU

Située commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Contenant 13 hectares 30 ares

Exploitée par les époux François TESSIER.

S'adresser à M. GIRARD, expert-géomètre à Saumur, rue Dacier, 28, ou à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n<sup>o</sup> 23.

## A VENDRE

### VASTE MAISON

Et dépendances

ET

2 hectares 22 ares environ de Vignes et Terre

ATTENANT

Situés au bourg de Distré,

Appartenant à M. AERIÈS.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

### DEUX MAISONS

#### De COMMERCE

L'une, rue d'Orléans, 41 ;

L'autre, rue de la Tonnelie, 20.

S'adresser à M. REGNEAU-GUITTON, ou à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

## A Louer présentement

UNE

### JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

## Par suite de décès

### A CÉDER PRÉSENTEMENT

#### A SAUMUR

### Un Etablissement de Louage de Voitures

Avec service complet d'omnibus pour les gares des chemins de fer.

### GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT

S'adresser au bureau du journal.

QUINCAILLERIE

## ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Machines à découper à la main, depuis 5 fr. ; Machine à découper rectiligne, 65 fr. ; Bois de toute provenance pour découpage ; Soies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.

ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

## CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleurs contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n<sup>o</sup> 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1<sup>er</sup> choix pour mettre en bouteilles.

### ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS

## Alfred PERRAY

ACCORDEUR - ÉGALISEUR

A Montreuil-Bellay,

Représentant de la maison OURY, de Paris.

Accords, réparations, vente de pianos neufs et d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

## Transfert d'Etude

L'ETUDE de M<sup>e</sup> POIRIER, huissier à Allonnes, est transférée à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 17.

## A VENDRE

### ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE après FORTUNE

une des IMPRIMERIES du Sud-O. dans chef lieu de département. Clientèle sérieuse : commerce, administrations, compagnies de chemin de fer. JOURNAL. Outillage des plus importants, installation magnifique, immeuble construit ad hoc. On céderait au prix du matériel.

S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales : L. L.

## 6 MILLIONS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités, Discretion. - LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

## OPERATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme, sont traitées sans commission ni courtage par la BANQUE A. FROIDEFOND, 8, rue Drouot, à Paris (Onzième année). - La "Revue du Marché", grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FROIDEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1840, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre, et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

## VENTE ET LOCATION DE PIANOS

### HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.